



Texte Action CAA SNES-FSU Orléans-Tours 08/01/2019

Situation générale

Le mouvement des gilets jaunes éclaire de manière singulière l'immense déconnexion du président de la République, du gouvernement, et des députés de la majorité avec le reste du pays.

Les réponses du président de la République dans son allocution du 10/12 le confirment : débuté sur un ton sécuritaire contre les violences, les mesures annoncées vont dans le sens des mesures libérales. Heures supplémentaires défiscalisées et désocialisées, prime d'activité forcément limitée dans son champ, aucune annonce pour les chômeurs et les minima sociaux, absence de rétablissement de l'ISF, oubli des fonctionnaires, la barque libérale se charge de nouvelles mesures qui seront payées par le contribuable et dont la fonction publique et les fonctionnaires feront les frais. Ces mesures sont par ailleurs en attente de concrétisation, et le doute est permis en ce qui concerne leur effectivité. Les vœux présidentiels n'ont en rien infirmés cette donne.

Le mouvement des gilets jaunes, suivi par celui des stylos rouges, interpellent les organisations syndicales et font bouger les lignes. Celui des gilets jaunes est parti d'une contestation sur les taxes, entaché à ses débuts d'une inquiétude autour d'une possible récupération par l'extrême droite, portant souvent des messages de refus des partis politiques et des syndicats. Ce mouvement protéiforme a vite évolué vers une contestation sociale et politique réclamant justice fiscale et redynamisation de la démocratie par une demande de référendum d'initiative citoyenne.

Il est bien l'expression d'une colère sociale face aux inégalités qui ne cessent de croître, et à un modèle social mis à mal par les orientations prises qui ont comme unique but de casser toutes les protections et les

solidarités collectives (protection sociale, fonction publique...). Les stylos rouges pour leur part reprennent beaucoup de nos revendications (dégel du point d'indice, diminutions des effectifs par classe,...), quand d'autres interpellent (heures supplémentaires défiscalisées). Au delà des interrogations qu'il suscite, ce mouvement ne peut nous laisser indifférents. Il est important que les militants du SNES-FSU prennent leur part dans les débats et les actions « Stylos rouges » de façon à faire émerger des revendications communes.

Fonction publique et réforme des retraites

Les fonctionnaires ont d'ailleurs été absents des annonces présidentielles. Incitant les entreprises à donner des primes à ses salariés, l'Etat semble vouloir s'abstenir d'appliquer à lui-même ce qu'il demande au privé. En ce qui concerne le financement des mesures annoncées, il est à craindre qu'en l'absence de nouvelles ressources, notamment via l'ISF, ce soit les dépenses qui soient mises à mal. La tentation d'accélérer les réformes négatives de la fonction publique est là. La revalorisation salariale obtenue par les syndicats de la police dès janvier 2019 en appelle de manière urgente à d'autres avancées pour toute la fonction publique.

Le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice sous le prétexte d'« un coût collectif important pour un avantage individuel faible ». Après un léger réchauffement en 2016, ce sera la 8^e année depuis 2010 de gel du point d'indice.

Cela se fait dans un contexte où la réforme des retraites est annoncée avec fin des régimes spéciaux, retraites par points et compte unique public/privé. Elle est le prétexte que saisit le gouvernement pour vouloir développer les primes au mérite dans la fonction publique, arguant de leur prise en compte pour les retraites.

Élections professionnelles

L'enjeu de la participation était de montrer l'attachement de nos collègues au paritarisme. En effet, dans sa volonté de pseudo-modernisation au nom de « l'efficacité managériale », le gouvernement veut mettre fin au contrôle et au suivi individuel et collectif des carrières par les représentants des personnels garants de l'égalité de traitement et de la transparence des procédures.

La participation, certes en hausse, mais au prix d'un effort considérable des militants, n'est pas complètement à la hauteur des enjeux. Le ministre en porte la grave responsabilité, entre légèreté de mise en œuvre, manque

d'engagement, et dysfonctionnements inacceptables. Trop de difficultés ont entaché le scrutin. C'est inacceptable.

Et en ce qui concerne les personnels non enseignants, la difficulté supplémentaires de la sortie du régime dérogatoire, réduisant fortement le nombre de sièges à pourvoir, a pu jouer.

Dans notre académie, les résultats sont plutôt bon pour la FSU : nous avons repris le siège perdu en 2014 au CTA, dont le SGEN est sorti, des départements gagnent un voire deux sièges dans les CTSD. Les CAP nous voient garder le même nombre de sièges, même si la hausse du nombre de voix dans les CAPA agrégés et certifiés pour nos listes n'a pas été suffisante pour nous permettre de gagner un siège en plus. Pour les CPE, l'alignement sur le régime général de la fonction publique (5 sièges au lieu de 8) nous fait passer de 4 sièges sur 8 à 2 sièges sur 5 avec les mêmes équilibres en nombre de voix. Chez les Psy-EN, le bilan est bon : 3 sièges sur 4 pour la FSU.

Si nous pouvons être satisfaits de la campagne de terrain que nous avons mené, nous ne pouvons que regretter que cela n'ait pas eu un effet encore plus important : seuls 45% des certifiés ont voté dans notre académie (42% nationalement).

Réforme du lycée, du bac, programmes et loi ORE ; tout va très bien Mme la marquise.

C'est la chanson que semble entonner les ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur, en se permettant en plus d'instrumentaliser les instances lycéennes, CAVL et CNVL. Pourtant la réalité est bien différente. Une partie des programmes a été rejetée à l'unanimité au CSE du 19/12.

Les lycéens se mobilisent contre une réforme globale dont ils perçoivent bien les forts courants inégalitaires qui l'anime : la carte des enseignements de spécialité en est l'exemple le plus clair, et la liberté de choix pour les élèves une chimère. Des lycées ont été bloqués, des manifestations organisées. Dans ce contexte, le SNES a déposé un préavis de grève jusqu'aux vacances de décembre afin de permettre aux personnels d'accompagner les mobilisations. Notre mobilisation s'est illustrée par un appel à la grève et à manifestations le vendredi 14/12 et le mercredi 19/12. La loi ORE ne sera modifiée qu'à la marge, la ministre reconnaissant du bout des lèvres avec peine quelques améliorations à apporter.

Suppressions de postes

C'est dans ce contexte tendu que la baisse du nombre de postes et sa

répartition a été annoncée en CTM. Pour faire passer la pilule, le ministère a tenté un tour de passe-passe : additionner heures postes et heures supplémentaires pour faire croire à une moindre baisse des postes. Dans notre académie, cela se traduit par l'affichage de 11 postes supprimés mais 91 en réalité, (« compensés » par 80 ETP en heures supplémentaires) cela alors que le nombre d'élèves ne cessent de croître dans le second degré. En ce qui concerne les collèges, 618 élèves supplémentaires sont attendus, et seuls 6 postes sont créés. Concernant, les lycées plus de 86 suppressions de postes vont avoir lieu. Les conditions de travail vont continuer à se dégrader...

Retraités

Pour les retraités, si Emmanuel Macron annonce pour 2019 le gel de la hausse prévue de la CSG pour ceux dont le revenu est inférieur à 2000 euros (en réalité pour ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22 350 euros pour une personne seule et 34 200 euros pour un couple), la désindexation des pensions subsiste, les complémentaires santé et les dépenses contraintes augmentent, entraînant une baisse du niveau de vie pour tous les retraités et un accroissement des inégalités.

Sécurité sociale

La loi de financement de la Sécurité Sociale entérine le remplacement progressif d'une sécurité sociale solidaire par le recours à des complémentaires inégalitaires. Ainsi, la mise en œuvre du « 100 % santé » pour certaines prestations ne sera réalisée que par une assurance complémentaire individuelle et prédéfinie. Il est d'ailleurs envisagé de rendre obligatoire une complémentaire santé dans la Fonction Publique. Cette mesure, qui s'oppose au 100 % sécurité sociale, doit être combattue.

Actions

Le plan d'action doit comporter plusieurs volets et doit être construit dans un premier temps jusqu'aux vacances de printemps:

- un volet éducation :

En effet, les collègues ont du mal à voir encore les conséquences réelles de les réformes des lycées, du bac, de Parcoursup et de son corollaire, la baisse des postes (ou inversement), et de ses conséquences aussi sur les conditions de travail en collège. Les 91 suppressions de postes dans l'académie auront un impact considérable dans les lycées mais aussi dans les collèges où on s'attend à des augmentations d'effectifs. Le SNES

mènera un campagne d'informations auprès de l'opinion publique, et en particulier des parents d'élèves. Le SNES doit mener une campagne offensive contre les heures supplémentaires afin de dénoncer le discours mensonger du ministre.

Des actions doivent être menées dans un cadre le plus large possible avec les autres organisations syndicales mais aussi aux côtés des collègues engagés sous d'autres formes et en particulier les « stylos rouges »:

- pour les enseignants refus de mettre en œuvre les actions d'orientation auprès des élèves, refus de devenir formateurs « accompagnement des lycéens vers les études supérieures » missions dévolues aux PSYEN,
- organisations d'HIS pour continuer à informer les collègues,
- demandes d'audiences,
- informations des parents d'élèves lors des portes ouvertes, ou boycott lorsque c'est possible,
- refus de mettre en œuvre des bacs blancs,
- motions dans les CA,...

Un préavis de grève sera déposé jusqu'au 6 avril.

- un volet fonction publique :

Plus que jamais la fonction publique ne saurait être sacrifiée. Le mois de janvier doit être l'occasion de construire des actions les plus unitaires possibles, dont la grève majoritaire avec possibilité de reconduction doit être l'aboutissement. Il faut mener une campagne d'information à destination des collègues et de l'opinion publique.

Une mobilisation interprofessionnelle la plus large possible doit être construite, afin de favoriser le rapprochement et la convergence des luttes entre public et privé.

Le SNES appelle à la mobilisation des retraités qui se poursuit en janvier dans le cadre unitaire (intervention auprès des élus, réunions publiques,...) et une journée nationale d'action aura lieu le 31 janvier.

Le SNES doit rechercher les convergences pour contrer la remise en cause des solidarités, pour défendre la sécurité sociale, notamment l'assurance maladie comme les retraites. Il faut donc combattre fermement le projet des retraites actuel et porter une autre alternative.

